

1905

l'engagement laïque de la République



2005

Support pédagogique
Lycée



L'Ancien régime (496-1789)

A - L'alliance du trône et de l'autel

La loi de 1905 met un terme à un lien pluriséculaire, étroit qui unit l'Église (catholique) et l'État ; ce lien remonte au baptême de Clovis qui fait de la France le premier royaume chrétien en Occident.

La cérémonie religieuse se déroule à Reims en 496, après la récente conversion du roi au christianisme. Une monarchie héréditaire, de droit divin* est instituée. Désormais, la religion du roi est celle de tous ses sujets : « un dieu, un roi, une foi ».

Plus haut que le souverain, l'évêque, dont la main gauche repose sur la tête de Clovis, (centre du tableau), s'apprête à verser l'eau du baptême.

Quels gestes et attitudes illustrent le sacrement et l'installation d'un royaume chrétien?



2 « Baptême de Clovis » - Tableau peint en 1881.

Analysez davantage ce tableau : lieu, architecture et objets, personnages et vêtements, attitudes et regards, lumière et perspective.

En respectant la composition du peintre, placez, sur un croquis, les personnages et les éléments principaux de la scène.

* Les astérisques renvoient au lexique à la fin de ce support.

Édit de Nantes (1598) -
Texte manuscrit sur parchemin
avec sceau royal.



B - Coexistence temporaire de deux religions

Après des années de luttes religieuses, Henri IV, en promulguant l'édit de Nantes (1598), rétablit la paix religieuse et impose la coexistence des deux religions rivales depuis la Réforme de Luther et de Calvin. La liberté de culte est accordée aux protestants sous de nombreuses conditions. C'est un modèle unique, en Europe, de tolérance, de liberté religieuse et de conscience. Louis XIV révoque cet édit en 1685 et ranime les affrontements.

Expliquez la formule du début de l'édit.

« *Henry par la grâce de Dieu roy de France
et de Navarre...* »

Quelles sont les causes de la révocation de l'édit de Nantes en 1685 par Louis XIV ?

Le moment révolutionnaire (1790-1800)

A - Les valeurs de liberté et d'égalité

Au XVIII^e siècle, les philosophes des Lumières comme Rousseau, Voltaire, Montesquieu, diffusent des idées nouvelles dont la liberté de conscience individuelle, la tolérance...

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 considère l'homme désormais comme un citoyen avec des droits civiques. **Elle proclame :**

Article 1

Article 10

Observez, décrivez la présentation de ce texte fondateur (le titre, la dédicace au bas du document, la composition, la répartition du texte, les personnages, les symboles dans la partie supérieure).

En quoi l'article 10 reflète-t-il la philosophie des Lumières ? En quoi est-ce une rupture ?



Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 16 août 1789.

B - La Révolution de 1789 et l'Église

La Constitution civile du clergé, décrétée en 1790 par l'Assemblée nationale, marque une nouvelle rupture avec l'Église catholique après la nationalisation des biens du clergé en 1789. Dorénavant élus et payés par l'État, prêtres et évêques sont divisés sur l'obligation de prêter serment de fidélité à la Nation : jureurs* et réfractaires* s'opposent.

En 1794, le culte de l'Être Suprême doit remplacer les religions.

Un certain nombre de mesures sont prises visant à réduire l'influence de l'Église dans la vie quotidienne. Ainsi, à partir de 1792, l'enregistrement des naissances, mariages et décès se fait-il sur des registres tenus par les maires ; un nouveau calendrier est instauré.

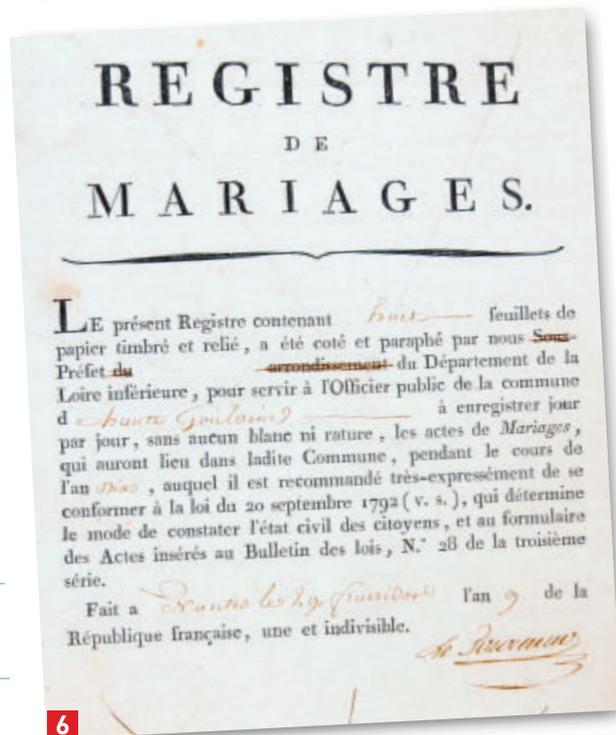
La première loi de séparation de l'Église et de l'État promulguée en 1795 n'est pas appliquée en raison des événements révolutionnaires.

A partir des documents exposés, indiquez quels sont les changements introduits par la Révolution dans les rapports entre l'Église et l'État ?

Que prévoit la première séparation de l'Église et de l'État ?



Registre des baptêmes, mariages, sépultures de Haute-Goulaine, 1638



6

Registre d'état civil (mariages) de Haute-Goulaine, 1793

Le Concordat* de 1801

Bonaparte, premier consul, rétablit les relations entre l'État et la Papauté en signant le Concordat avec le pape Pie VII, en 1801. Cet accord reste en vigueur jusqu'en 1905.

Les membres du clergé doivent prêter serment de fidélité au régime et reçoivent un traitement. Les évêques sont nommés en accord avec Rome.

Progressivement, les dispositions du Concordat sont étendues aux confessions israélite et protestante.

En 1804, le Pape vient sacrer Napoléon, empereur des Français, en la cathédrale Notre-Dame de Paris. Selon le catéchisme impérial de 1806, « *Honorer et servir notre empereur est donc honorer et servir Dieu lui-même* ».

Quelle place est accordée à la religion catholique ? Aux autres religions ?



7

« Napoléon le Grand rétablit le culte israélite (30 mai 1806) », par Louis-François Couché, sans date.

Quels objets religieux reconnaissez-vous ?

Quel sens donner à la composition du tableau, à la disposition des personnages ?

Le XIX^e siècle républicain

A - Valeurs et principes républicains

A partir de 1879, les Républicains au pouvoir entendent enraciner la République dans le pays ; de grandes lois sont votées mettant en pratique les principes républicains énoncés notamment par Léon Gambetta.

Quelles sont-elles ?

La loi de 1901, dite Waldeck-Rousseau constitue une étape supplémentaire vers la loi de séparation des Églises et de l'État.

B - Les symboles républicains

Marianne (coiffée d'un bonnet phrygien dès 1789), le drapeau tricolore de 1830 à côté de la devise « Liberté, Égalité, Fraternité » sur les frontons des édifices publics, la Marseillaise..., sont autant de symboles visant à enraciner la République dans le pays.

Notez les deux dates gravées sur la statue de Marianne, pourquoi sont-elles associées ?

Identifiez les symboles évocateurs de la République.

L'application de la loi de 1905

En décembre 1905, la loi de séparation des Églises et de l'État met fin au régime concordataire de 1801.

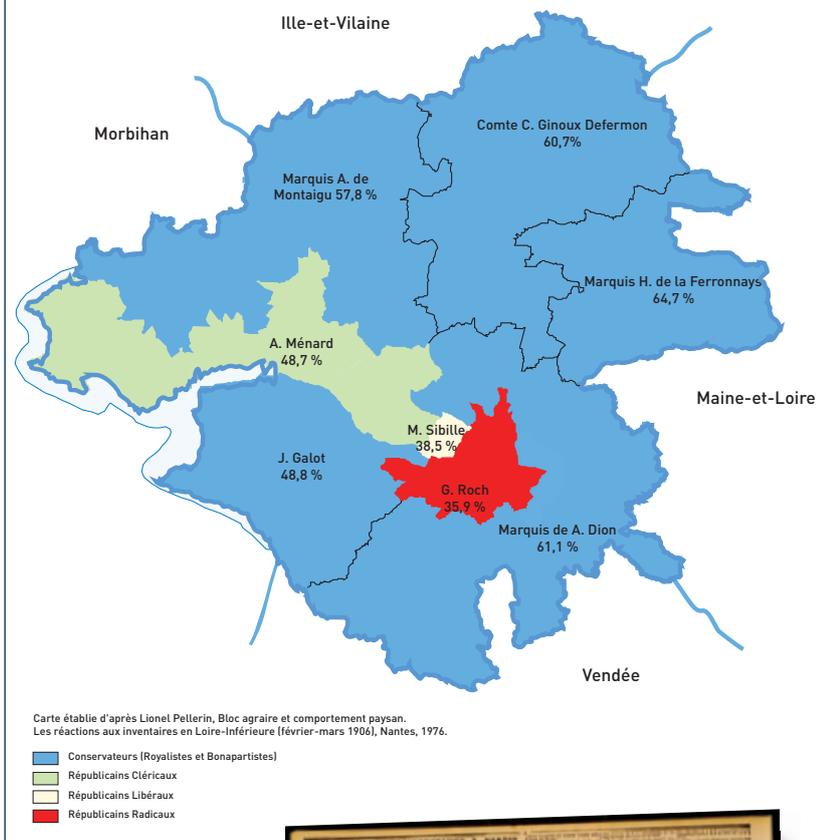
Conformément à l'article 3 de la loi de Séparation, les biens des différentes Églises doivent être inventoriés avant leur dévolution aux associations culturelles qui doivent être constituées à cet effet. Les responsables des cultes protestant et israélite acceptent ces dispositions sans contestation ; en revanche, dans certaines régions, fidèles et clergé catholiques opposent une certaine résistance aux agents chargés de réaliser les inventaires et refusent la constitution des associations culturelles.

Quelles sont les causes de cette résistance ?

D'après « le Phare de la Loire » et les cartes postales relatant le 22 février 1906, à Nantes, comment résumer la journée de l'agent du fisc ? Que dire de l'attitude du clergé protestant ?

Énumérez quelques objets inventoriés dans les différents lieux de culte.

8 Résultats des élections législatives de 1902 en Loire-Inférieure.



9 Les inventaires à Nantes : récapitulatif des événements du 22 février 1906 (publié dans Le Phare de la Loire) 23 février 1906.

L'apaisement « Une loi de bon sens et d'équité... »

Peu à peu les tensions s'apaisent : l'ensemble des catholiques s'engage dans la défense de la République en 1914 : toutes les forces politiques nationales se rassemblent pour combattre l'Allemagne. Les relations avec le Saint Siège sont rétablies en 1921. Le pape autorise (en 1924) la création d'associations diocésaines s'apparentant aux associations culturelles refusées par son prédécesseur.

Quels thèmes et sujets d'affrontement figurent sur cette caricature ?



« L'apaisement », caricature de Gir sans date [vers 1905]

Aujourd'hui

Cent ans après la promulgation de la loi de séparation des Églises et de l'État, la laïcité* est toujours d'actualité, elle suppose la liberté de pensée et l'esprit critique contre toute forme d'endoctrinement.

La France est l'État de l'Union européenne où la séparation des Églises et de l'État est effective même si elle n'est pas uniformément en vigueur sur tout le territoire national.

Quelles sont les régions françaises où la loi n'est pas appliquée ?

Citez au moins un pays européen où des accords existent entre l'État et les autorités religieuses, aujourd'hui. Peut-on parler de laïcité ?

Dans la seconde moitié du XX^e siècle, la décolonisation et les mutations économiques ont fait émerger la pratique de nouveaux cultes en France, islam et bouddhisme, qui pourraient aussi bénéficier du cadre juridique de la loi de 1905. Des débats de société récents prouvent que l'application des principes laïques et républicains est la meilleure protection contre l'obscurantisme et l'intégrisme religieux.

Énumérez des débats actuels susceptibles d'entraîner une « relecture » de cette loi.

Lexique

Anticléricalisme : attitude d'opposition à l'influence et à l'intervention du clergé dans la vie publique, sans hostilité contre la religion.

Bannissement : Peine qui consiste à interdire à quelqu'un le séjour dans son pays.

Concordat : accord passé entre le pape et le gouvernement pour régler les affaires religieuses.

Congrégation : association de religieux (euses) qui assurent une mission d'enseignement.

Culte : pratiques religieuses.

Franc-maçonnerie : association dont les membres pratiquent un idéal de fraternité et de solidarité. Elle joue un rôle important de soutien et d'initiative dans le processus de laïcisation des institutions républicaines.

Intégrisme : mouvements religieux venant tant du christianisme, du judaïsme que de l'islamisme, s'opposant à tout compromis avec la société moderne.

Jureurs et réfractaires : prêtres qui prêtent serment à la nation et au roi, en 1790, et ceux qui refusent.

Laïcité : principe de séparation de l'espace civil et de la société religieuse, l'État n'exerçant aucun pouvoir religieux et les Églises aucun pouvoir politique.

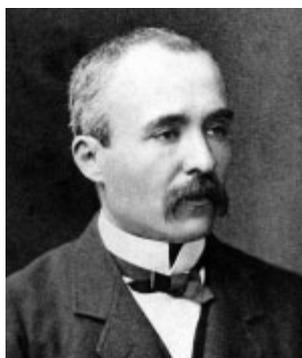
Monarchie de droit divin : régime politique dans lequel le pouvoir du roi vient de Dieu.

Philosophie des Lumières : mouvement de pensée et de conception de la société né dans la seconde moitié du XVIII^e siècle et dont l'idée de laïcité est l'héritière. Ses maîtres mots sont tolérance et égalité.

Radicalisme : aile gauche du parti républicain qui œuvre pour la laïcisation et les réformes sociales dès la fin du XIX^e siècle.

Signes religieux : expression désignant une forme de langage visuel, qui, dans le cadre de l'application des principes de laïcité, fait la différence entre « signes religieux ostensibles » (grande croix, voile, kippa) et « signes religieux discrets » (médailles, petites croix, étoile de David, mains de Fatima).

Tolérance : valeur fondamentale de la philosophie des Lumières du XVIII^e siècle, qui respecte la liberté d'autrui en matière, notamment, de religion et de conscience.



Georges Clemenceau



Jules Ferry



Aristide Briand

**LOIRE
ATLANTIQUE**
Département solidaire
Conseil général

Conseil général de Loire-Atlantique
3, quai Ceineray - BP 94109 - 44041 Nantes cedex 1
Tél. 02 40 99 11 99 - Fax 02 40 99 16 92
Internet : www.cg44.fr - email : communication@cg44.fr

Contact : Service éducatif des Archives départementales de Loire-Atlantique
6, rue de Bouillé - BP 23 505 - Nantes cedex 1
Tél. : 02 51 72 98 90 - email : gildas.couvreux@cg44.fr